

RÉSEAU NATIONAL JEUNES DE LA RUE - JEUNES EN ERRANCE

Mars 2024

bulletin n° 2-2024

SOMMAIRE

Lire, voir, écouter...	p. 2
Les actes des rencontres nationales 2023 Nancy	p. 3
Des changements sur le site « Jeunes en errance »	p. 3
La prostitution des mineur-es	p. 3
Des rendez-vous locaux, nationaux, internationaux	p. 4
La Haute Autorité de santé et la prévention spécialisée	p. 4

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

[Site « Jeunes en errance »](#)

Contact : errance-rue@cemea.asso.fr

LIRE, VOIR, ECOUTER...

Les homicides volontaires de personnes sans-domicile : une population vulnérable surexposée

Keltoume Larchet et Aurélien Langlade
Empan n°132, déc. 2023. p. 140-149

Résumé par les auteurs : Les personnes sans-domicile meurent plus tôt et plus violemment que le reste de la population. L'analyse des homicides volontaires subis spécifiquement par ces personnes fournit deux enseignements principaux. Elles sont surexposées aux homicides volontaires en comparaison du reste de la population. Et, en prêtant attention aux circonstances de ces homicides, on constate qu'ils ont moins tendance à être résolus que le reste des homicides et qu'ils impliquent des mis en cause plus fréquemment sans-domicile.

Note personnelle : cette étude basée sur les chiffres de la Direction nationale de la police judiciaire ne permet pas de catégoriser les diverses populations concernées au sein de la galaxie « sans-domicile ». Jeunes, migrants, femmes, addictions, bidonvilles, squats... autant de paramètres qui pourraient permettre une approche différentielle alors utile aux acteurs de terrain.

Le travail de rue

François Chobeaux, Jean-Luc Marchal, Henri Santiago-Sanz (dir.)
Editions érès, Toulouse, 2014

4^{ème} de couverture : Le travail de rue est une constellation du travail social, au caractère particulièrement fédérateur : santé, social, humanitaire, médiation, accompagnement éducatif... se trouvent impliqués. En effet, il s'agit d'aller vers les usagers où et comme ils sont, et parfois vers des personnes qui n'ont rien demandé, pour leur proposer une attention, une écoute, un service, un accompagnement... ce travail se fait en public, dans la rue, sous le regard de tous.

Cet ouvrage répond à des questions pratiques : comment initier une action de rue ? Avec quels partenaires ? Comment y travailler la santé somatique et la santé mentale ? Quels liens avec la problématique du logement ? Y a-t-il des publics « particuliers » : mineurs, femmes ? Comment faire avec la non-demande ? Quelles places pour les bénévoles et les travailleurs pairs ? Comment se positionner, avec quelle distance et/ou quelle proximité, Comment s'y former, comment y former ?

Des témoignages d'équipes de rue sont croisés avec les analyses et les propositions des auteurs de l'ouvrage, formateurs et praticiens expérimentés.

Ajoutons que plusieurs équipes du réseau ont contribué à cet ouvrage.

Améliorer la prise en charge à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance : l'accompagnement vers l'autonomie

Haute Autorité de Santé.

Recommandation de bonnes pratiques professionnelles, février 2024

Présentation par la HAS : Ces recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP), relatives à l'amélioration de la prise en charge des personnes accompagnées à leur sortie des dispositifs de protection de l'enfance, s'inscrivent dans un programme en deux volets. Le premier volet, publié en 2021, vise à améliorer la prise en charge des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance, dans le cadre d'un retour en famille.

Ce second volet s'attache à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance des adolescents atteignant la majorité et des jeunes majeurs, ainsi que des mineurs émancipés de plus de 16 ans.

Cette RBPP propose un cadre méthodologique et pratique propice à la qualité de l'accompagnement jeune majeur, centré sur la consolidation de l'autonomie. Elle tient compte des nouvelles postures et modalités d'intervention à engager pour s'adresser aux adolescents devenus majeurs, positionnés comme acteurs premiers et décisionnaires de leur parcours de vie. Les multiples temporalités à l'œuvre autour du jeune majeur et le recours indispensable à des tiers en vue de la sortie définitive des dispositifs sont également pris en compte.

Dans la continuité de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, la loi n°2022-140 du 7 février 2022 porte des évolutions relatives aux pratiques de préparation de la majorité, d'octroi des mesures

d'accompagnement ainsi qu'à la préparation et à la mise en œuvre de la sortie définitive des bénéficiaires de ces dispositifs d'accompagnement jeune majeur.

La réflexion de la HAS prend en compte ces évolutions ainsi que les orientations défendues par les récentes stratégies ministérielles ou interministérielles visant à prévenir les difficultés constatées chez les jeunes adultes qui sortent des dispositifs de protection de l'enfance, entre 18 et 21 ans.

LES ACTES DES RENCONTRES NATIONALES « JEUNES EN ERRANCE » 2023 A NANCY

[Les actes sont en ligne sur le site « Jeunes en errance »](#).

DES CHANGEMENTS SUR LE SITE « JEUNES EN ERRANCE »

Le site tourne sous une ancienne version de spip, globalement périmée et surtout vulnérable à des manipulations malveillantes. Et comme ce site est intégré à la galaxie des sites des CEMEA, une pénétration sur l'un peut donner accès à d'autres. Pas bon. Une migration vers un spip à jour est donc en cours. Et cette migration va être l'occasion de corriger quelques détails sur la page d'accueil, en attendant un travail de fond qui portera sur l'ensemble de l'ergonomie du site.

D'autre part, un masque, un filtre va être mis pour contrôler l'accès à la liste des structures et équipes du réseau. Une personne souhaitant accéder à cette liste sera directement renvoyée sur l'adresse des animateurs du site, qui lui indiqueront le mot de passe. Ce mot de passe, modifié chaque année, sera également indiqué à toutes les équipes et personnes qui reçoivent actuellement les informations du réseau. Tout ceci afin de protéger les destinataires d'une utilisation inadaptée de leurs adresses.

Enfin, une adresse générique est créée pour permettre une gestion plus collective des demandes, questions et contacts : errance-rue@cemea.asso.fr

LA PROSTITUTION DES MINEUR·ES

La prostitution des jeunes, dont certains grands mineurs, est connue d'équipes du réseau, en particulier celles qui travaillent en centre-ville. Michetonnage, échange inégalitaire de services, prostitution occasionnelle, autant de sujet déjà débattus depuis quelques années durant les rencontres nationales et des rencontres locales.

Depuis décembre 2022, la fondation Droit d'Enfance est en charge du maillage territorial des structures venant en aide aux mineurs victimes de prostitution, à leurs familles et aux professionnels.

Pour cela, un projet-dispositif est mis en œuvre : « PARÉ contre la prostitution des mineurs ». Le site dédié propose [des liens, des ressources, des contacts...](#)

DES RENDEZ-VOUS LOCAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Commençons par les rencontres nationales 2024 : elles auront lieu à Clermont Ferrand, accueillies par la ville de Clermont, avec l'appui actif de l'équipe de prévention « Centre-ville Clermont » de l'ADSEA 63.

Des rencontres et interventions vont avoir lieu :

- Le 4 avril à Angers, journée organisée par la FAS des Pays de la Loire :
Accueil et accompagnement des jeunes en grande précarité
- Les 9 et 10 avril à Limoges :
Le 9 après midi rencontre inter-équipes, le 10 journée au centre de formation Polaris sur le non-recours en matière de soins.
- Le 26 avril, à Namur (Belgique-Wallonie) :
Journée organisée par la fédération des centres sociaux et espaces d'accueil sur le thème des seuils d'accès.
- Les 30 avril et 1^{er} mai à Québec (oui, Québec, au Canada) :
Forum de la Coalition Jeunes + sur la prévention de l'itinérance.
- Le 6 juin à Montpellier :
Séminaire de travail organisé par le SIAO 34 sur les profils des jeunes de la rue et leurs parcours d'accompagnement.
- Le 7 juin à Béziers :
Après-midi et fin d'après-midi, rencontre des équipes locales et présentation du livre « Le travail de rue ».

LA HAUTE AUTORITE DE SANTE ET LA PREVENTION SPECIALISEE

La HAS a contacté les CEMEA sur cette question, qui vient étrangement élargir son périmètre habituel d'attentions au-delà de la santé et du médico-social. Le courrier reçu dit : *La Haute Autorité de Santé a inscrit à son programme de travail une recommandation de bonnes pratiques professionnelles qui portera sur « l'aller vers dans le travail de rue en prévention spécialisée : enjeux d'accompagnements individuels, enjeux d'évolution des territoires » (titre provisoire).*

Cette future recommandation devrait répondre à plusieurs objectifs. Elle aurait vocation à proposer des bonnes pratiques aux organisations et aux professionnels pour mettre en œuvre des démarches d'aller-vers les jeunes dans le travail de rue et un accompagnement de proximité. Elle proposerait également des outils pour appréhender la notion de territoire, améliorer l'inscription des équipes de prévention au sein des territoires, développer leur rôle d'observation sociale et inscrire plus explicitement le rôle et la place de la prévention spécialisée dans le cadre des politiques publiques. Nous lançons la phase de cadrage, qui consiste à échanger avec des acteurs de terrain, institutions, pouvoirs publics, professionnels, personnes concernées et chercheurs. C'est dans ce cadre que nous souhaiterions vous rencontrer.

Ces échanges viseront à recueillir votre expérience sur le sujet (constats, interventions, experts à contacter, etc.) et à échanger sur les enjeux et l'état des pratiques sur le terrain, afin d'enrichir la note de cadrage.

En appui sur les échanges ayant lieu au sein du réseau Errance, les CEMEA ont envoyé une note contributive préparatoire à un entretien en direct. L'idée était d'anticiper et de prévenir une lecture et une compréhension de la prévention spécialisée essentiellement focalisée sur les jeunes des cités, alors effectuée au détriment d'équipes ayant d'autres pratiques et d'autres publics. Voici cette contribution :

Cette contribution des CEMEA s'appuie sur les travaux du réseau national « Jeunes de la rue - Jeunes en errance », et en particulier sur des échanges avec les équipes de prévention spécialisée qui participent aux travaux de ce réseau¹.

Ces équipes ont une approche et une pratique particulière de la mise en œuvre d'une action de prévention spécialisée qui diffère assez fortement des pratiques très majoritairement connues, développées dans les cités à destination des jeunes de ces cités. Les constats et réflexions

¹ www.jeunes-en-errance.cemea.asso.fr

proposés dans cette note ne s'appuieront que sur ce type de pratique².

Le public : des jeunes que l'on dit « en errance, « de la rue », âgés de 15-16 à 25-30 ans. Ces jeunes forment une population mixte avec environ 60% d'hommes et 40% de femmes. Il est à noter qu'une minorité en augmentation est constituée de jeunes hommes et femmes qui interrogent, voire refusent leurs appartenances biologiques de genre, et de jeunes femmes qui vivent des relations homosexuelles.

Ces jeunes sont originaires du bassin de vie, du département, de la région, du territoire national.

Une particularité des mineurs : ils sont en fugue de longue durée depuis le domicile parental qu'ils n'ont pas ou plus l'intention de rejoindre, ou depuis un foyer de placement qui a fait suite à un autre foyer qui lui-même... La question de leur hébergement d'urgence est donc centrale, non pas pour les y contraindre mais pour pouvoir leur proposer cette possibilité. Mais la faible connaissance de la possibilité ouverte par la loi du 5 mars 2007, et la forte inadéquation de ce texte (limitation aux fugues depuis le domicile parental, possibilité et non obligation, notion floue de « service ») rendent quasiment impossibles les accueils immédiats pourtant nécessaires. Un autre écueil lié à leur minorité est l'impossibilité réglementaire de les accueillir dans les accueils de jour ouverts à des jeunes majeurs, ce qui les conduit à s'intégrer dans les groupes de rue où les rencontres et les pratiques peuvent être ravageuses.

L'importance du groupe : ces jeunes sont structurés en groupes informels, dont la composition évolue au fil des événements du quotidien, des mal-être de chacun, des opportunités pouvant apparaître... Se faire connaître et accepter par ces groupes est alors essentiel.

Les pratiques addictives : la consommation de substances psychoactives est permanente. Les produits sont très divers, adaptés à l'ambiance du moment, aux projets naissants, aux ressentis individuels. Produits licites et illicites, médicaments détournés de leur usage sont consommés en cocktails, par des utilisateurs capables pour certains d'en anticiper et gérer les effets et de choisir le moment et le type de consommation³.

Les chiens : la plupart de ces jeunes sont propriétaires de chiens, et il est incontournable de prendre la présence permanente de ces animaux en compte dans le cadre d'un accompagnement social.

Les modes d'habitation : la précarité de la rue est prédominante : squats, tentes et cabanes, cohabitations ponctuelles, hébergements sociaux d'urgence, parfois camions en plus ou moins bon état...

Les partenaires de ces équipes : ils sont évidemment liés aux spécificités de ce public. On identifie des PASS, des EMPP, des CAARUD, des accueils de jour à bas seuil d'exigence, des structures alternatives d'aide à l'insertion (TAPAJ, micro-associations), des Missions locales qui développent des programmes spécifiques pour ces jeunes (CEJ-R,...), les SIAO, des CHU et CHRS, les équipes expérimentales UCSA, des équipes de maraudes humanitaires ou caritatives... Sans parler de partenariat, quelques équipes entretiennent des relations professionnelles avec les polices municipale et nationale, la police SNCF....

Les façons d'aller vers : elles ne diffèrent pas fondamentalement des façons de faire de toutes les équipes qui interviennent dans la rue (prévention spécialisée, EMPP, équipes de maraudes sociales-médicales-humanitaires) ...

Les particularités du public font que certaines attentions sont nécessaires : savoir évaluer et prendre en compte l'état de disponibilité des personnes lié à leur consommation de produits psychoactifs, ne pas troubler les pratiques de manche, ne pas avoir peur des chiens, savoir qu'il peut ne pas y avoir de suites à une relation engagée car le jeune va changer de ville, prendre en compte une rupture parentale ou institutionnelle établie et revendiquée...

² On pourra aussi se référer à Chobeaux François, Santiago-Sanz Henri et Marchal Jean-Luc, *Le travail de rue*, éditions érès, 2024. Cet ouvrage s'appuie sur les acquis du réseau jeunes en errance.

³ Chobeaux François et Aubertin Marie-Xavière. *Jeunes en errance et addictions*. Recherche pour la Direction Générale de la Santé. CEMEA, 2013.

Aller vers ce public nécessite aussi de pouvoir mobiliser rapidement les divers partenaires cités plus haut, donc d'être en lien permanent avec eux, en particulier afin de pouvoir répondre très rapidement à une demande s'articulant avec une phase dépressive ou de désespoir, surtout en matière d'hébergement.

Le territoire d'action de ces équipes : *il s'agit des centres-villes, qui sont les lieux de regroupement des jeunes concernés. Ces territoires peuvent être élargis aux zones de squat, et pour certaines équipes aux espaces festifs ponctuels (raves, concerts, spectacles de rue...) situés en périphérie urbaine ou dans le département. En fait, les territoires de ces équipes sont ceux des jeunes suivis.*

En synthèse : *le travail de ces équipes diffère de celui de la plupart des équipes de prévention spécialisée : âge et origine géographique du public, rupture sociale consommée, longue expérience souvent négative du travail social et éducatif. Certaines de ces particularités font que nombre de départements choisissent de ne pas ou ne plus soutenir ces actions, à la fois par mesure d'économie et parce que le rattachement de la prévention spécialisée à la protection de l'enfance et ses fréquents conventionnements avec la sphère de la Politique de la ville peuvent leur laisser penser qu'il ne s'agit pas ici de prévention spécialisée. Et pourtant...*

Synthèse de l'échange avec la HAS le 11 mars 2024

C'est le Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée qui a demandé il y a quelques années un travail allant vers une Recommandation de Bonne Pratique Professionnelle (RBPP), avec un focus sur l'aller vers et le travail de rue.

La HAS a démarré ce travail en janvier 2024 avec un premier cycle de rencontres, qui va se poursuivre. Les premières rencontres étaient surtout avec les grandes institutions publiques, les futures devraient se rapprocher du terrain (à ce titre nous allons leur indiquer quelques contacts avec des équipes de centre-ville). Cela devrait conduire fin 2024 à une « note de cadrage », suivie de la constitution début 2025 d'un « groupe à tâche » chargé d'élaborer la RBPP.

Les CEMEA ont été contactés parce qu'ils avaient été contributeurs du rapport parlementaire préparé en 2017 sur la prévention spécialisée.

L'échange a porté sur deux axes : la prévention tant que telle, et la particularité des actions de centre-ville.

Sur la prévention tant que telle, nous avons insisté sur :

- Les risques permanents d'instrumentalisation (radicalisation, scolarité, Politique de la ville...)
- La complémentarité plutôt que la substitution à des services Enfance-Jeunesse
- Les risques liés à une trop grande proximité avec les financeurs
- Les risques liés à un enfermement dans la protection de l'enfance territorialisée
- Le besoin de temps, de durée pour l'action

Sur les particularités Jeunes en dérive-Centres villes, nous avons repris et développé les points présents dans la note.

Nous sommes convenus de rester en lien tout le long du processus.